

BTS Métiers de l'Audiovisuel

Option Montage & Postproduction

Cette formation vise les compétences nécessaires à l'exercice du métier de **monteur**. Ce dernier a la charge de concevoir, mettre en œuvre et réaliser le **montage** et la **postproduction** d'une œuvre ou d'un programme audiovisuel selon les indications d'un réalisateur ou d'un journaliste, en tenant compte des **contraintes** de production. Il doit travailler avec des dispositifs en réseau, maîtriser le « workflow » et, de manière plus générale, les techniques et les technologies de l'image et du son.

Code RNCP : RNCP 37020

Public

PRÉREQUIS

Être titulaire du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent reconnu par l'État (Niveau 4).

Pour une admission directe en 2^e année : avoir obligatoirement validé une 1^{re} année de BTS Métiers de l'audiovisuel dans un autre établissement.

En alternance : Être admissible à la formation et être en capacité de signer un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation avec une entreprise d'accueil (accompagnement dispensé par l'école).

PROFILS SOUHAITÉS

Intérêt prononcé pour le cinéma, la télévision, la vidéo et les médias numériques.

Aptitude au travail en équipe, rigueur et capacités d'organisation.

Aisance avec l'outil informatique et intérêt pour les technologies de l'image et du son.

Bonnes capacités d'expression écrite et orale.

Apprécié (non obligatoire) : Une première pratique d'un logiciel de montage vidéo

VI - 31/08/2026



Durée

Formation Initiale

Heures en centre : 930 heures par an / 1860 sur 2 ans

Immersion en entreprise : 8 à 10 semaines de stage

Rythme : 30 à 35 h / semaine

Formation Alternance

Heures en centre : 714 heures par an / 1428 sur 2 ans

Immersion en entreprise : 1428h à 1800h en contrat

Rythme : 2 jours centre / 3 jours entreprise

Points forts

- Formation en alternance : associe théorie et pratique, permet l'intégration rapide en entreprise
- Enseignements dispensés par des professionnels en activité
- Pratique intensive du montage
- Pédagogie active : développement de nombreux projets et mises en situation professionnelle
- Salles et moyens techniques dédiés au diplôme

Contexte Professionnel

FONCTION DU TECHNICIEN MONTEUR

Le technicien supérieur en audiovisuel spécialiste du montage et de la postproduction participe à la réalisation du montage et de la postproduction d'une œuvre ou d'un produit audiovisuel.

En collaboration avec un réalisateur ou un journaliste, il traduit par le biais de sa prestation technique le projet artistique de celui-ci.

MÉTIERS PRÉPARÉS

À l'issue de la formation, les diplômés peuvent prétendre aux postes suivants :

- Monteur / Monteuse (Fiction, Documentaire, Publicité, Web)
- Assistant(e) Monteur(euse)
- Étalonneur(euse) (Coloriste)
- Post-producteur(euse)
- Technicien(ne) de laboratoire numérique (DIT)
- Motion Designer (avec spécialisation)

MÉTIERS PRÉPARÉS

À l'issue de la formation, les diplômés peuvent prétendre aux postes suivants :

- Monteur / Monteuse (Fiction, Documentaire, Publicité, Web)
- Assistant(e) Monteur(euse)
- Étalonneur(euse) (Coloriste)
- Post-producteur(euse)
- Technicien(ne) de laboratoire numérique (DIT)
- Motion Designer (avec spécialisation)

SECTEURS D'ACTIVITÉ

Production audiovisuelle, production multimédia, événementiel.

STRUCTURES

Diffuseurs TV et web, sociétés de production et postproduction, prestataires de services, services de communication audiovisuelle de grandes entreprises ou d'établissements publics.

OBJECTIF DE LA FORMATION

Être capable :

d'occuper la fonction d'assistant monteur pour l'ensemble d'un projet

de réaliser le montage et la postproduction (images, sons) d'une œuvre ou d'un produit audiovisuel, par la mise en application d'un langage technique et d'écriture, avec les outils appropriés (logiciels de montage, compositing, colorimétrie).

BC01 - Mise en place d'un projet

BC02 - Mise en œuvre des savoir-faire des métiers du montage et de la postproduction

BC03 - Participation à une production audiovisuelle

BC04 - Analyse de situation professionnelle

LA FORMATION

CONTENU

CAA — Culture Audiovisuelle et Artistique Étude de productions et d'œuvres des domaines de l'écrit, de l'image fixe ou animée, du son, de l'audiovisuel en prenant en compte leurs évolutions récentes et/ou actuelles.

Anglais

Compréhension orale et écrite, production orale et écrite en liaison avec le domaine professionnel.

Sciences physiques

Compréhension des principes scientifiques mis en jeu dans les dispositifs utilisés.

Économie et gestion

Acquisition des notions relevant de l'économie, du droit et de la gestion appliqués au secteur de l'audiovisuel.

TES - Technologie des Équipements et Supports

Étude technologique des systèmes et matériels audiovisuels et informatiques, des supports et des signaux associés.

TMO - Techniques et Mise en Œuvre

Mise en œuvre pratique des différents processus liés à une production audiovisuelle.

Dans le cadre de la CAA, les élèves sont amenés à participer à des sorties culturelles.

OBJECTIF DE LA FORMATION

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Le dispositif de l'alternance permet aux enseignements de s'appuyer sur la pratique professionnelle.

Les apprenants participent à des cours, des travaux dirigés et des travaux pratiques, des ateliers et des projets. Ils acquièrent la maîtrise des équipements par l'alternance de cours théoriques et de séances pratiques.

ÉVALUATION DES ACQUIS

Contrôle continu en cours de formation (devoirs sur table et évaluations pratiques), examen final national.

Validation

- Brevet de Technicien Supérieur (BTS) des Métiers de l'Audiovisuel, option Montage et Postproduction (bac + 2)
- Code RNCP : RNCP 37020
Niveau de qualification : Niveau 5 (Bac +2)
- 120 crédits ECTS
- Organisme certificateur : Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
- Date d'échéance RNCP : 31/08/2027
- Salles et moyens techniques dédiés au diplôme

Lieu de Formation

Amca - 11/19, rue de Cambrai 75019 Paris

Calendrier

DATES D'INSCRIPTION

De janvier à septembre

Rythme d'Alternance

2 jours en formation, 3 jours en entreprise
(indicatif)

Poursuite des études

Le BTS est un diplôme conçu pour une insertion professionnelle. Cependant avec un bon dossier ou une mention à l'examen, il est possible de poursuivre en écoles spécialisées, accessibles sur concours, comme l'école nationale supérieure des métiers de l'image et du son (FEMIS) spécialisation montage ou l'école nationale supérieure Louis Lumière section cinéma, en licence audiovisuel ou en licence professionnelle techniques du son et de l'image.
Exemple(s) de formation(s) :

- Licence mention cinéma et audiovisuel
- Licence pro mention communication et valorisation de la création artistique
- Licence pro mention techniques du son et de l'image
- Chef monteur (FEMIS)
- Diplôme de l'École nationale supérieure Louis-Lumière spécialité cinéma

DES QUESTIONS SUR TA FORMATION ? CONTACTER AMCA
au 01 40 18 001 ou par mail : contact@amcaparis.com
UN CONSEILLER A TE RÉPONDRA À TES QUESTION !!

INFORMATION PRATIQUES

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Faire acte de candidature en envoyant son dossier de candidature au CFA : dossier de candidature complété, copie des diplômes obtenus, relevés de notes des diplômes obtenus, copie des bulletins trimestriels de 1ère et terminale, CV, lettre de motivation rédigée avec un traitement de texte, une photo d'identité.

CONDITIONS D'ADMISSION DÉFINITIVE

Satisfaire aux présélections sur dossier, aux tests de connaissances et à l'entretien de motivation. Signer un contrat d'apprentissage d'une durée de 2 ans avec une entreprise dont l'activité est en relation directe avec la formation.

COÛT PÉDAGOGIQUE

La formation est gratuite et rémunérée pour le jeune en apprentissage. L'entreprise prend en charge

la rémunération de l'apprenti. Le coût de la formation est financé par l'OPCO ou une subvention du Conseil Régional d'Ile-de-France. Le coût résiduel est à la charge de l'entreprise, par le versement de la taxe d'apprentissage au CFA pendant la durée du contrat.

ACCESSIBILITE HANDICAP

Nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Pour toute personne reconnue en situation de handicap ou souhaitant nous faire part d'une difficulté, merci de contacter notre référent handicap : B.BENICHO - contact@amcaparis.com

MODALITES FINANCIERES

Aucun frais de scolarité pour l'apprenti en contrat d'apprentissage

La formation est éligible à la prise en charge financière par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de l'entreprise d'accueil.

Frais d'inscription en initial (sans entreprise) : 8500 €

RÉMUNÉRATION DE L'APPRENTI

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance)

AIDES AUX APPRENTIS (SOUS CONDITIONS)

Aide au financement du permis de conduire de 500€ pour les apprentis majeurs.